

**Concours de MAÎTRISE d'ŒUVRE pour la démolition / reconstruction de la caserne de gendarmerie des Talards
SAINT-MALO (35)**

Dans le cadre des dispositions de l'article 4.4 du règlement de la consultation, les réponses aux questions déposées par les entreprises, au cours de la consultation, sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ce document est ajouté aux pièces du dossier de la consultation.

N°	Question	Réponse
1	Les BET en acoustique sont-ils soumis à l'exclusivité ?	Nous vous confirmons que l'article 2.5 du règlement de consultation s'applique à tous les BET y compris l'acoustique.
2	Pouvons nous en tant que BET ACOUSTIQUE être co traitant dans plusieurs groupements? Si non, être co traitant dans un groupement et en meme temps sous traitant dans plusieurs autres?	Conformément à l'article 2.5 du règlement de consultation l'interdiction de présenter plusieurs offres s'applique à tous les BET y compris le BET Acoustique. Cette clause d'exclusivité est valable pour l'ensemble des co-traitants et sous-traitants éventuels qui composeront le groupement et s'applique aux filiales ou agences appartenant à une même société ou à un même groupe, tous domaines de compétences confondus"
3	Est-ce qu'il y a exclusivité pour les cotraitants non mandataire ? Si oui, les sous traitants sont ils soumis également à exclusivité ?	La clause d'exclusivité est valable pour l'ensemble des co-traitants et sous-traitants éventuels qui composeront le groupement et s'applique aux filiales ou agences appartenant à une même société ou à un même groupe, tous domaines de compétences confondus"
4	Le fichier excel "Annexe 5 V2 REFERENCES" doit-il contenir deux références illustrées de moins de 5 ans de l'architecte mandataire et une liste de 10 références au choix ? - Les BET doivent proposer 10 références également de 5 ans max ?	Conformément à la page 13 du RC, l'annexe 5 doit contenir concernant le volet illustré (5B) « une sélection de 3 références représentatives en rapport avec l'objet du marché, de moins de 5 ans » pour le mandataire et pour le BE Structure « une sélection de 2 références représentatives en rapport avec l'objet du marché, de moins de 5 ans ». Pour ce qui est des références non illustrées (5A) qui concernent l'ensemble des membres du groupement, le nombre est libre mais il doit s'agir des « principales réalisations des 5 dernières années ».

5	– Les compétences Paysage, Acoustique et HQE sont-elles demandées ?	Les compétences Paysage, HQE et Acoustique ne sont pas exigées. Pour autant, nous serons attentif au traitement paysager du futur projet proposé et invitons donc les candidats à ne pas négliger cet aspect.
6	– Qui est le maître d'ouvrage ?	Le maître d'ouvrage est le préfet de zone de défense et de sécurité ouest